



Pôle Métropolitain Nîmes-Alès (Siren : 200037877)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Pôle métropolitain
Commune siège	Saint-Chaptes
Arrondissement	Nîmes
Département	Gard
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	21/12/2012
Date d'effet	21/12/2012

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Christophe RIVENQ

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Saint-Chaptes
Numéro et libellé dans la voie	Place du Champ de Foire
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	30190 SAINT-CHAPTES
Téléphone	04 66 81 20 21
Fax	04 66 81 89 98
Courriel	secretariat.pole.citoyennete@ville-ales.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	399 445
-----------------------------	---------

Densité moyenne 232,60

## Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.
30	CA Alès Agglomération (200066918)	CA
30	CA de Nîmes Métropole (243000643)	CA

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 5

Compétences exercées par le groupement
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales</p>
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <p>- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche</p> <p><i>Actions d'intérêt métropolitain en matière de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture</i></p>
<p>Aménagement de l'espace</p> <p>- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports</p> <p><i>actions d'intérêt métropolitain de développement des infrastructures et des services de transport au sens de l'article L.1231-10 à l.1231-13 du code des transports</i></p> <p>- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme</p> <p><i>Actions d'intérêt métropolitain d'aménagement de l'espace par la coordination des schémas de cohérences territoriales dont le périmètre est identique à celui des établissements publics de coopération intercommunale qui composent le pôle. Actions d'intérêt métropolitain de développement des infrastructures et des services de transport au sens de l'article L1231-10 à L1231-13 du code des transports.</i></p>
<p>Autres</p> <p>- NTIC (Internet, câble...)</p> <p><i>actions d'intérêt métropolitain</i></p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)